Résolution sur la politique méditerranéenne de l'Union: 4ème réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères à Marseille

2000/2626(RSP) - 15/11/2000 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

En adoptant une résolution déposée par M. Elmar BROK (PPE-DE, D) au nom de la commission des affaires étrangères, des droits de l'homme, de la sécurité commune et de la politique de défense, le Parlement européen demande au Conseil et à la Commission s'ils considèrent comme suffisantes les conditions de la relance du processus de Barcelone qui résultent des documents qu'ils ont adoptés récemment. Il est également demandé au Conseil et à la Commission d'assouplir le mandat de négociation afin de faciliter la conclusion d'accords d'associations bilatéraux et de baliser la voie vers la mise en place d'un projet de véritable zone multilatérale de libre échange au niveau euro-méditerranéen. Le Parlement européen souligne l'importance de la clause des droits de l'homme dans les accords euro-méditerranéens. Il réitère également sa demande d'un financement en mesure de rétablir la proportion entre les fonds destinés à toutes les zones géographiques, comme l'avait décidé le Conseil européen de Cannes. Il souhaite renforcer le soutien en faveur de l'intégration des zones supra-régionales et assurer une relance efficace et durable de la coopération décentralisée. À ce titre, il demande que soient proposées des solutions claires en remplacement des programmes MED actuellement stoppés. Le Parlement souhaite qu'un large débat soit ouvert en vue d'identifier les moyens propres à assurer aux migrants légaux un traitement digne et équitable, dans l'esprit d'une politique européenne harmonisée en matière d'immigration. Il souhaite que soit examinée la création d'un observatoire des flux migratoires dans la Méditerranée et que la lutte contre le racisme et la xénophobie dans les pays européens soit renforcée. Tout en demandant que soient étudiées les diverses possibilités de traitement de la question de la dette, le Parlement demande également au Conseil et à la Commission d'établir une coordination de tous les donateurs potentiels. Enfin, l'ensemble des institutions de l'Union européenne devrait jouer un rôle plus actif dans le règlement des conflits et des différends entre pays de la région et, dans cet esprit, promouvoir toutes initiatives politiques et diplomatiques visant à assurer la reprise du dialogue entre les Isréaliens et les Palestiniens.